Image not found or type unknown

changement statut titre de séjour

Par **slima**, le **15/03/2022** à **14:30**

Bonjour,

Je suis de nationalité tunisienne et je vis en France depuis 7 ans. De statut étudiant à mon arrivée j'ai aujourd'hui un statut de salarié, je travaille en tant qu'ingénieur dans un bureau d'études. Mon statut au sein de l'entreprise va changer prochainement, je suis actuellement Cadre et mon patron va me faire passer Cadre Supérieur.
Mon entourage me dit que je dois changer mon statut sur mon titre de séjour est ce vrai ? De plus, fin d'année dernière je me suis marié en Tunisie. Ma femme devrait me rejoindre rapidement je l'espère. Quels sont les procédures à suivre pour le rapprochement familial ?

Merci de vos réponses

Mohamed

Par **Tisuisse**, le **15/03/2022** à **18:18**

Bonjour,

Vous n'avez pas de changement de statut à faire pour passer de cadre à cadre supérieur, vous êtes toujours soius le statut de travailleur.

Par contre, votre épouse doit demander à l'Ambassade de France, à Tunis, un visa avec titre de lonhg séjour, pour regroupement familial.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés